

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2024

Date de la convocation : 16 février 2024

Nombre de délégués : en exercice : 32

- présents : 25

votants : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Associations de Roussines, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Marcel BOURGOIN, Stéphane CALARD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Spike GROËN, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Gaylène MAUSSIRE, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Gilbert PIPEREAU, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoirs : Sabine AVRIL à Marie-Laure FRISCH, Damien BARRÉ à Christine DEJOIE, Laurent LAROCHE à Suzanne MARCHAND, Jean-Louis TOUZEAU à Jean-Christophe PLANTUREUX.

Absents / Excusés : Laurence HABIB, Laurent ROULLET.

Membres suppléants présents : Jean-Paul BUGEAUD, Claude CHANTEMARGUE, Christophe SCHAUER.

Absents / Excusés : Christelle CARTOUX, Catherine HUBERT, Marie-Claude PAUTE.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024 ;
3. Répartition des parts au titre du Fonds d'Action Rurale (F.A.R. voirie) 2024 ;
4. Exonération en faveur des logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée ;
5. Projet de création d'un sentier de Grande Randonnée dénommé GR@100, Les Chemins de la Guerre de Cent Ans ;
6. Convention de mise à disposition des vélos à assistance électrique ;
7. Convention 2024 pour l'entretien du balisage d'une portion du sentier de Grande Randonnée de Pays de la Brenne et des itinéraires Promenades et Randonnées ;
8. Vote des subventions communautaires aux associations sportives ;
9. Vote des subventions communautaires au Collège Hervé Faye de Saint-Benoît-du-Sault ;
10. Adhésion 2024 à Initiative Brenne ;
11. Questions et informations diverses.

Modifications de l'ordre du jour :

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Projet d'implantation d'une carrière d'argile par la Société TERREAL sur les communes de Roussines et Sacierges-Saint-Martin.

Le Conseil Communautaire, à l'**unanimité**, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus présentée.

1. Secrétaires de séance : Jacqueline LAROCHE.

Voté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024

Remarque concernant le point n° 13 - Délégués SYMCTON : il ne fallait pas nommer des délégués communautaires mais simplement adopter les délégués des communes.

Pour information Olivier LASSAGNE délégué de Tilly a démissionné.

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024 à Prissac est **approuvé à l'unanimité**.

3. Répartitions des parts au titre du Fonds d'Action Rurale (F.A.R. voirie) 2024

Envoyer le tableau de la voirie 2023 à toutes les communes. Ainsi que les comptes-rendus de la commission.

Le Président rappelle le principe de la dotation au titre du Fonds d'Action Rurale (F.A.R.) de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin qui est de 17 parts pour la voirie car 17 communes sont concernées. Les parts sont égales à raison d'une par commune.

Il informe également le Conseil Communautaire que la Commune de Dunet n'a pas de travaux sur la voirie communautaire et donc ne bénéficie pas de l'enveloppe F.A.R. Communauté de Communes pour 2024. De ce fait, la Commune souhaite bénéficier d'une part F.A.R. pour des travaux de réfection des caniveaux dans le centre bourg.

Répartition des parts au titre du Fonds d'Actions Rurale (F.A.R.) 2024 comme suit :

- 16 parts à la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin,
- et une part affectée à la Commune de Dunet.

Voté à l'unanimité. Madame le Maire de Dunet ne prend pas part au vote.

19H00 arrivée de Mathieu MOREAUX

4. Exonération en faveur des logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée

Le Président expose les nouvelles dispositions de l'article 1383-0 B *bis* du code général des impôts permettant au Conseil Communautaire d'exonérer à concurrence d'un taux compris entre 50 % et 100 % et pour la part qui lui revient, les constructions de logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I *bis* de l'article 1384 A du code général des impôts, supérieurs à ceux de la réglementation environnementale RE 2020 en vigueur depuis le 1er janvier 2022.

L'exonération s'applique pour une durée de cinq ans à compter de l'année suivant celle de l'achèvement de la construction.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire devra joindre tous les éléments justifiant du respect des critères de performance énergétique requis à la déclaration fiscale déposée dans les 90 jours de l'achèvement du logement, en application de l'article 1406 du code général des impôts.

La délibération d'institution de cette exonération, si elle est prise avant le 1er octobre d'une année, sera applicable à compter de l'année suivante conformément à l'article 1639 A *bis* du code général des impôts. Cependant, par dérogation prévue par l'article 143 de la loi de finances pour 2024, les délibérations prises avant le 29 février 2024 inclus sont applicables à compter de l'année 2024.

La Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin souhaite favoriser les constructions à haute performance énergétique. Et souhaite fixer le taux de l'exonération à 100 %.

Voté à l'unanimité

Suzanne MARCHAND : cela doit être possible en réhabilitation

5. Projet de création d'un sentier de Grande Randonnée dénommé GR®100, Les Chemins de la Guerre de Cent Ans

Le Président rappelle que le Comité Départemental de la FFRandonnée de l'Indre avait présenté, lors de la séance communautaire du 29 novembre 2022, le projet de création d'un sentier de Grande Randonnée dénommé GR®100, Les Chemins de la Guerre de Cents Ans.

Le Comité Départemental de la FFRandonnée de l'Indre avait indiqué les intérêts touristiques, pédagogiques et économiques de cet itinéraire, entre Montluçon et Poitiers, et en particulier pour la partie concernant la Communauté de Communes.

Le projet a été homologué par la Fédération Française de Randonnée Pédestre sur son intégralité, dans les cinq départements concernés.

Il est soutenu par la Fédération des Chemins de la Guerre de Cents Ans ; et a été présenté dans les cinq Communautés de Communes de l'Indre concernée et également au Président du Conseil départemental de l'Indre.

Un devis a été établi pour la Communauté de Communes en fonction de la distance de l'itinéraire parcouru et en faisant apparaître les opérations à réaliser : étude technique, dossiers aux communes, suivi administratif, dossiers d'homologation, etc..., réalisation du balisage, fourniture et installation de pancartes directionnelles au croisement avec d'autres parcours, numérisation du circuit et relevé des descriptifs.

Le montant de l'aide financière sollicitée par le Comité Départemental de la FFRandonnée de l'Indre s'élève à 5 540,17 €.

Voté à l'unanimité

6. Convention de mise à disposition des vélos à assistance électrique

Manque des informations sur Destination – Bélâbre et Saint-Benoît-du-Sault.

Point ajourné.

7. Convention 2024 pour l'entretien du balisage d'une portion du sentier de Grande Randonnée de Pays de la Brenne et des itinéraires Promenades et Randonnées

Cette convention a pour objet de définir les relations techniques et financières entre la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Indre dans le domaine du développement de la randonnée pédestre. A cette fin, la convention précise les missions confiées par la Communauté de Communes au Comité et les moyens mis à disposition de celui-ci pour les mener à bien.

La Communauté de Communes missionne le Comité pour l'entretien du balisage des 10 itinéraires Promenades et Randonnées, et d'une portion du G.R.® de Pays de la Brenne située sur le territoire de la Communauté de Communes. Une pose éventuelle de supports de balisage est envisagée.

Selon les devis présentés, les crédits attribués au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Indre sont de 1 368,30 € (balisage G.R.® de Pays Brenne : 436,80 € et balisage itinéraires Promenades et Randonnées : 931,50 €).

Voté à l'unanimité.

8. Vote des subventions communautaires aux associations sportives

Suite à la réunion de la Commission médico-sociale et sports du 20 février dernier et aux propositions de celle-ci, Michèle BALLET, Vice-Présidente, présente le tableau de répartition des subventions aux associations sportives ainsi que les modalités de paiement des subventions.

Il est précisé que les aides ainsi attribuées, le sont sur la base de projets et non d'aide au fonctionnement, que les dossiers doivent comprendre un budget prévisionnel, que le bénéficiaire doit ensuite justifier de l'utilisation des fonds (PV de l'Assemblée Générale et compte de résultat) et enfin que l'éligibilité est conditionnée au respect de deux principes : le projet doit rassembler la population et mettre en valeur le territoire.

Associations	Subventions demandées	Subventions votées par la Commission
Sports		
Ball-Trap Club de Beaulieu (soutien au club via le nombre de licenciés)	380,00 €	380,00 €
Société Sportive de Bélâbre (soutien au club via le nombre de licenciés)	1 770,00 €	1 770,00 €
US Tilly Football ((soutien au club via le nombre de licenciés)	300,00 €	300,00 €
Central Judo Club Chaillac (soutien au club via le nombre de licenciés)	5 000,00 €	1 110,00 €
Domaine de la Javelotière de Chaillac (soutien au club via le nombre de licenciés)	560,00 €	560,00 €
ASMOVA de Saint-Benoît-du-Sault (soutien au club via le nombre de licenciés)	1 380,00 €	1 380,00 €
FCMO de Saint-Benoît-du-Sault (soutien au club via le nombre de licenciés)	900,00 €	900,00 €
AC Parnac AS (soutien au club via le nombre de licenciés)	970,00 €	970,00 €
Amicale Boules Lyonnaise de Bélâbre (soutien au club via le nombre de licenciés)	70,00 €	70,00 €
Saint Be Badminton (soutien au club via le nombre de licenciés)	800,00 €	800,00 €
US Argenton Cyclisme (Trophée des Champions 2024 – évènement)	3 000,00 €	2 000,00 €
US Argenton Cyclisme (Bol d'or 2024 – évènement)	4 000,00 €	3 000,00 €
Les Barrés Team de Chaillac (course de caisse à savon – évènement)	1 000,00 €	200,00 €
La Manzatte de Prissac (course de caisse à savon – évènement)	2 000,00 €	200,00 €
	22 130,00 €	13 640,00 €

Rappel des modalités de paiement des subventions :

- Versement de la subvention en deux fois pour les montants supérieurs à 1 000 € :
 - 50% à la signature du courrier de notification,
 - le solde après réception et analyse d'un bilan des actions menées grâce au financement,
- En cas de non réalisation des actions faisant objet de la subvention, la Communauté de Communes serait en droit d'exiger le reversement partiel ou total des sommes déjà versées.

Rappel des modalités de paiement des subventions sportives dans le cadre du soutien au club via le nombre de licenciés uniquement : en intégralité.

Voté à l'unanimité.

Cf. compte-rendu de la commission médico-sociale et sports

« Concernant les associations de courses de caisse à savon, il a été regretté qu'il n'y ait pas eu de regroupement pour ne former qu'une seule association qui aurait organisé des courses sur l'ensemble du territoire par l'intermédiaire d'une rotation sur le territoire. Il tiendra de préciser que la somme accordée à chacune de ces trois associations sera destinée à récompenser les lauréats en précisant la participation de la Communauté de Communes ».

A ce jour, l'association de Lignac n'a pas fait de demande.

Concernant l'association Saint Be Badminton, une erreur de calcul des licenciés avait été commise et rectifiée.

9. Vote des subventions communautaires au Collège Hervé Faye de Saint-Benoît-du-Sault

Suite à la réunion de la Commission médico-sociale et sports du 20 février dernier et aux propositions de celle-ci, Michèle BALLEZ, Vice-Présidente, présente le tableau de répartition des subventions au Collège Hervé Faye de Saint-Benoît-du-Sault.

Associations	Subventions demandées	Subventions votées par la Commission
Divers		
Collège Hervé Faye (voyage au Sénat)	Pas de montant	1 500,00 €
Collège Hervé Faye (séjour culturel en Italie)	Pas de montant	1 250,00 €
Collège Hervé Faye (séjour linguistique et culturel à Madrid)	Pas de montant	1 372,00 €
		4 122,00 €

Voté à l'unanimité.

Information concernant le voyage en Espagne : la CDC participe à la hauteur de 28 € par élèves soit 1 372 €. Dans le courrier de l'établissement, le surplus, si il y avait, en serait venu en déduction des cantines des élèves participant et non en déduction des impayés.

10. Adhésion 2024 à Initiative Brenne

Le Président rappelle que la Communauté de Communes adhère à Initiative Brenne pour les communes de Bélâbre, Chalais, Lignac, Mauvières, Prissac, Saint-Hilaire-Sur-Benaize et Tilly. Il précise que cette adhésion permet à Initiative Brenne de poursuivre leur action et de favoriser le développement d'activités, de services et d'emplois dans les communes du Parc de la Brenne.

Le montant de l'adhésion se décompose comme suit :

- une part fixe en fonction du nombre d'habitants des communes de la CdC faisant partie du Parc naturel régional de la Brenne,
- une part variable égale à 1,5% du montant de la moyenne annuelle des Prêts d'Honneur décaissés par Initiative Brenne sur le territoire, au cours des cinq dernières années ; le montant total des Prêts d'Honneur Initiative Brenne, Fonds Renaissance, BPI et In Cube décaissés sur la Communauté de Communes, s'élève à 215 700 € pour la création, la reprise ou le développement d'entreprises.

Montant de l'adhésion (de 3 001 à 4 000 habitants) :	1 750,00 €
Cotisation variable (215 700 €/5) x 1,5% :	647,00 €
Adhésion 2024 :	2 397,00 €

Voté à l'unanimité.

PS 01. Projet d'implantation d'une carrière d'argile par la Société TERREAL sur les communes de Roussines et Sacierges-Saint-Martin

Le Président présente le dossier du projet relatif à la création d'une carrière d'argile et d'une station de transit de produits minéraux solides au lieu-dit « Le Joux » dans la commune de Roussines (36170) pour exploitation de la carrière sur les communes de Roussines et Sacierges-Saint-Martin. Une enquête publique pour ce projet a été réalisée ; elle a pris fin le 21 février 2024. Le commissaire enquêteur en charge de cette enquête sollicite l'avis des collectivités.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à **28 voix pour et 2 abstentions**, émet un avis favorable au projet, aux motifs que :

- l'extraction de l'argile correspond à un besoin économique en matière première,
- les contraintes environnementales, dont les préconisations du PNR Brenne, sont respectées,
- le projet de remise en état du site après exploitation satisfait les exigences des communes,
- il existe de potentielles retombées économiques pour les communes proches de la carrière : restauration, hébergements...
- la société TERREAL propose en parallèle des partenariats et/ou mécénats avec des structures ou associations locales.

11. Questions et informations diverses

▶ Ecole de Bélâbre

Les élèves de CM ont adressé une carte postale à la Communauté de Communes pour la remercier de l'attribution d'une subvention pour leur séjour à la neige.

▶ Plan paysage : contraintes supplémentaires à celles qui existent déjà.

▶ PLUi

Zone d'accélération jusqu'au 31 mars après concertation du public.

Visio avec la DDT le 14 mars 2024 à 14H00. Monsieur DUFOUR se propose d'intervenir sur le maniement du portail cartographique des énergies renouvelables.

Prochain COPIL le 11 mars 2024 à 18H00 à Prissac.

Adresser à Cittanova les délibérations et les remarques des cahiers.

Prévoir un Conseil communautaire dédié au vote du PLUi.

▶ Eclairage public

La Commune de Chalais a été démarchée par une société, dans le but de ne plus consommer d'électricité pour l'éclairage public.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h10

**Prochain Conseil Communautaire à Saint-Benoît-du-Sault
le lundi 8 avril 2024 à 18h30.**

Le Président, Philippe GOURLAY



La secrétaire de séance

1000